

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 AVRIL 2023

Délibération n°2023.04.052.B

**Contrat de ville / Cohésion sociale : programmation des actions
2023**

LE VINGT AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis salle Le Club - Espace Carat 54 avenue Jean Mermoz à L'ISLE D'ESPAGNAC suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 14 avril 2023

Secrétaire de Séance: Hassane ZIAT

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **22**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, Hélène GINGAST, François NEBOUT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230420-2023_04_52B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2023

Publication : 24/04/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 AVRIL 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.04.052.B**

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CONTRAT DE VILLE / COHESION SOCIALE : PROGRAMMATION DES ACTIONS 2023

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux : []

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 : Réduction des Inégalités : le contrat de ville a pour objectif de réduire les écarts socio-économiques constatés dans les quartiers les plus précaires et ceux du reste de l'agglomération.
ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces : Soutenir des projets d'information et d'aide à l'accès aux droits.
ODD 17 : Partenariats - Favoriser les projets de collaboration entre acteurs de proximité des différents quartiers de la politique de la ville

Vu les orientations du contrat de ville du GrandAngoulême signé le 22 avril 2015 ;

Vu les orientations de l'appel à projets contrat de ville 2023 ;

Vu les inscriptions décidées au budget primitif ;

Le contrat de ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en direction des quartiers défavorisés de l'agglomération et de leurs habitants. Il répond aux enjeux de développement solidaire et de cohésion sociale de l'agglomération.

Le contrat de ville est un dispositif multipartenarial qui associe l'État, GrandAngoulême et les communes d'Angoulême, de Soyaux, de La Couronne, le Département et la Région ainsi qu'une large communauté d'acteurs (le Recteur d'Académie, les bailleurs sociaux, la CAF, Pôle Emploi...).

Sur la base des critères de sélection définis par l'Etat (niveaux de revenus et taille du quartier), 5 quartiers ont été retenus pour bénéficier en priorité de l'animation et du développement du contrat de ville.

Il s'agit de : Basseau-Grande Garenne, Bel Air-Grand-Font, Ma Campagne à Angoulême, le Champ de Manœuvres à Soyaux et L'Etang des Moines à La Couronne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230420-2023_04_52B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2023

Publication : 24/04/2023

Ce contrat allie les 3 dimensions du développement d'un quartier : économique, urbaine, sociale.

Le 1^{er} mars, la conférence des financeurs du contrat de ville a examiné collégalement les projets pour échanger et harmoniser les avis. A l'issue de cette procédure et sur la base des dossiers complets et éligibles, il convient donc de décider de la participation financière de GrandAngoulême sur ces projets relevant du bureau communautaire.

Il convient également de décider des soutiens financiers à plusieurs projets de cohésion sociale relatifs à l'accès aux droits, répondant aux enjeux du projet d'agglomération.

Projet	Porteur	Montant	Elus ne prenant pas part au vote
Collectif Solidarité Ma Campagne	Séjour en autonomie pour des femmes de Ma Campagne	2 500,00 €	
Aviron City Cup	Aviron Club Angoulême	1 000, 00 €	
Le rugby au service de tous Actions en direction des jeunes filles et des femmes	Association SA XV	1 000,00 €	
En marche vers les territoires de GrandAngoulême	Espace Pierre Mendès France	4 500,00 €	
Point d'accès au droit pour les victimes (10 000,00 €) Intervenant social au commissariat (3 000,00 €)	France Victimes 16	13 000,00 €	
Accès aux droits des personnes LGBT	ADHEOS	2 500,00 €	

Le montant total des attributions s'élève à 24 500 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER les actions et d'attribuer les subventions telles que détaillées ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230420-2023_04_52B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2023
Publication : 24/04/2023

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230420-2023_04_52B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2023

Publication : 24/04/2023